

**Zeitschrift:** Schweizerische Geometer-Zeitung = Revue suisse des géomètres  
**Herausgeber:** Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres  
**Band:** 15 (1917)  
**Heft:** 8

**Vereinsnachrichten:** Procès-verbal de la XIV<sup>e</sup> assemblée générale de la société suisse des géomètres : du 21 juin 1917 à Olten

**Autor:** Ehrensberger, M. / Albrecht, E.J.

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Jahrgang XV

Schweizerische

15. August 1917

# Geometer-Zeitung

Revue suisse des Géomètres

Zeitschrift des Schweiz. Geometervereins

Organ zur Hebung und Förderung  
des Vermessungs- und Katasterwesens

Redaktion: Prof. J. Stambach, Winterthur

Expedition: Buchdruckerei Winterthur vorm. G. Binkert

Jährlich 12 Nummern  
und 12 Inseratenbulletins

No. 8

Jahresabonnement Fr. 4.—  
Unentgeltlich für Mitglieder

## Procès-verbal

de la XIV<sup>e</sup> Assemblée générale de la Société suisse des Géomètres

du 24 juin 1917 à Olten („Aarhof“).

Président: Mr. le Président central Ehrensberger.

Nombre des participants: 78.

1<sup>er</sup> Ouverture de la XIV<sup>e</sup> Assemblée générale. Le président ouvre la séance à 10 heures 1/4, par une allocution dans laquelle il rappelle la dernière Assemblée générale, tenue il y a trois ans, peu de temps avant la déclaration de la guerre mondiale; il adresse ensuite un souvenir aux collègues, malheureusement nombreux, que la mort a fauchés pendant cette période: MM. Braunschweiler, réviseur du cadastre du Rhin; Schmassmann, ancien géomètre cantonal; Bonorand; Baumann; Benz, ancien géomètre cantonal; Müller, géomètre municipal; Schuler, ingénieur agricole; Widmer; Textor; Schlumpf; Isler et Valentin. L'assemblée se lève en leur honneur.

Passant ensuite aux questions d'ordre général, l'orateur parle de la position unique qu'occupe notre pays au milieu de l'ouragan politique qui a d'abord embrasé l'Europe et ensuite le monde entier, et il adresse ses remerciements aux autorités qui jusqu'à présent ont pu éloigner l'incendie de notre patrie. Les dangers politiques dans notre propre pays, résultant des diverses mentalités de ses habitants, ont fait flétrir quelque peu la concep-

tion d'une nation unie; de plus, le renchérissement général, qui pèse aujourd'hui lourdement sur nous, n'a pas épargné notre profession. Aussi voulons-nous nous souvenir de nos devoirs patriotiques et professionnels et faire en sorte que les conditions d'existence des géomètres et de leur personnel soient assurées par une rémunération de leur travail qui soit équitable et qui tienne compte des circonstances actuelles.

La fréquentation de notre assemblée d'aujourd'hui se ressent également de la dureté des temps, quoique, vu les circonstances, le nombre des participants soit réjouissant.

Au nom du Comité central, le président souhaite une cordiale bienvenue. Il prie de l'excuser pour ne pas avoir convoqué l'Assemblée générale fixée antérieurement, et déclare la séance ouverte, en exprimant le vœu que son successeur soit élu par un nombre de voix imposant.

Sont nommés en qualité de scrutateurs: Rahm, Olten, et Huber, Zurich.

2<sup>o</sup> *Procès-verbal de la XIII<sup>e</sup> Assemblée générale à Berne.* Ce procès-verbal, qui a été publié dans notre journal en 1914, est accepté sans discussion.

3<sup>o</sup> *Comptes-rendus pour 1914/15, 1915/16, 1916/17.* Ces trois comptes-rendus sont adoptés également sans discussion.

4<sup>o</sup> *Rapports financiers pour 1914, 1915 et 1916.* Mr. Eberlé, Lucerne, vérificateur des comptes, rapporte sur l'examen des comptes et le rapport adressé à ce sujet au comité. Il conclut à l'approbation, avec remerciement, des comptes des trois dernières années. L'assemblée, statuant sur cette proposition, accepte les comptes pour 1914, 1915 et 1916.

5<sup>o</sup> *Fixation de la cotisation annuelle pour 1917.* Le trésorier Baumgartner propose de fixer à 10 fr. la cotisation annuelle. Fröhlich, Zurich, demande que la caisse supporte les frais de port, lorsque le montant de la cotisation est pris en remboursement. Ott, Lörrach, fait remarquer les conditions actuelles du change, et souhaite l'utilisation d'un autre mode de perception. Schaltegger, Bâle, recommande l'emploi du chèque postal. Le trésorier Baumgartner explique que le Comité central a adopté dernièrement l'emploi du chèque postal qui sera mis en vigueur, dès l'installation du nouveau comité. Fröh-

lich retire alors sa proposition. L'assemblée fixe à 10 fr. le montant de la cotisation annuelle.

6<sup>e</sup> *Adjonction aux statuts.* Le président Ehrensberger rapporte. Nos statuts prescrivent l'inscription au registre du commerce; mais ils contiennent une lacune, en ce sens qu'ils n'indiquent pas quels membres du comité possèdent la signature sociale.

Le Comité central et l'assemblée des délégués proposent en conséquence l'adjonction à l'article 3 des statuts, telle qu'elle est libellée dans le procès-verbal de l'assemblée des délégués de cette année (journal n°s 5 et 6). Mermoud rapporte en français dans le même sens. L'adjonction est adoptée à l'unanimité.

7<sup>e</sup> *Approbation des propositions relatives à la taxation, adoptées dans les assemblées des délégués de 1916 et 1917.* Il n'est pas demandé lecture de ces propositions. (Voir journal n°s 6 et 7 de 1916 et n°s 5 et 6 de 1917.) Le président ouvre la discussion sur les résolutions de l'assemblée des délégués du 21 mai 1916 à Baden. Werffeli, Zurich, explique qu'à Baden, la proposition a été acceptée d'adoindre au Comité central d'autres sociétaires pour traiter la question de la taxation, puisque les avis étaient partagés au sujet de la combinaison des prix par hectare, par bâtiment et par parcelle. Cette proposition n'a pas eu sa pleine application. Le Comité central a bien admis de faire appel à des collaborateurs, mais le comité ainsi complété n'a tenu qu'une séance. Werffeli propose de différer les décisions relatives aux prix correspondants, jusqu'au moment où, à l'aide du schéma de rapport, on pourra obtenir une base exacte; alors seulement, on pourra revenir à la détermination de ces prix. Cette proposition est soumise à l'assemblée, en opposition à celle du Comité central qui tend à l'approbation des résolutions de Baden. A la votation, la proposition Werffeli est adoptée. De ce fait, les chapitres I, II et III des résolutions de Baden sont adoptés, à l'exception du paragraphe D du chapitre III.

Les résolutions de la dernière assemblée des délégués à Olten ne suscitent aucune discussion. A ce sujet, le président croit devoir faire remarquer que ce travail considérable ne paraît pas susciter l'attention au même degré que celle que le Comité

central lui a vouée. *Deluz*, Lausanne, fait remarquer que le schéma de rapport devrait également paraître en texte français. Ehrensberger répond que le schéma sera publié dans les deux langues, et qu'ainsi les exemplaires pourront être distribués à toutes les sections en nombre suffisant.

Le président donne connaissance de deux propositions ayant trait à la question de la taxation.

a) *Bühlmann*, Zurich, dans une requête spéciale, demande la suppression du „tarif argovien“. Le président estime qu'il n'y a pas lieu de prendre une décision spéciale et recommande le rejet de la proposition, d'autant plus que le tarif a perdu actuellement sa valeur, puisqu'il a été établi sur les bases précédemment admises en matière de déduction de prix. Bühlmann maintient sa proposition; si le tarif ne peut plus être considéré comme valable, il y a lieu de prendre une décision en société pour le remplacer par un autre. *Mermoud* développe quelques considérations relatives à la réglementation de tout ce qui concerne le tarif, en collaboration avec les autorités compétentes, et estime que cette voie permettra d'aller plus rapidement de l'avant. Le „tarif argovien“, tel qu'il est compris dans la proposition Bühlmann, est repoussé.

b) La section *Waldstätten et Zug* fait la proposition suivante, basée par un mémoire, adressé au Comité central, pour être soumise à l'Assemblée générale d'aujourd'hui:

L'article 5 des statuts est complété par l'alinéa 3 suivant:

„Les sociétaires auxquels a été adjugé une mensuration „taxée par une section, sont tenus, trois mois après la conclusion du contrat, d'acquitter la contribution à la taxation „fixée par la dite section.“

Le président Ehrensberger explique que le Comité central a pris position en ce qui concerne cette proposition, et a décidé de recommander son rejet; des prescriptions de cette nature ne peuvent trouver place que dans le règlement prévu par les statuts.

*Beck*, Lucerne, appuie la proposition de sa section, mais il se déclare satisfait de l'assurance que cette proposition sera discutée à l'occasion de la confection du règlement.

*Allenspach*, Gossau, fait la proposition de charger le Comité central de préparer un projet de règlement à soumettre à la

prochaine Assemblée générale. Ruegg, Malters, appuie cette manière de voir.

Mermoud fait observer qu'en vertu de l'article 9 de nos statuts, le projet de règlement doit être soumis en premier lieu à l'assemblée des délégués; il serait préférable de charger le Comité central d'élaborer un règlement, en collaboration avec l'assemblée des délégués. L'assemblée décide de charger le Comité central de préparer un règlement dans le sens indiqué par Mermoud, et repousse par conséquent la proposition de la section Waldstätten et Zoug.

8<sup>e</sup> Conférence du Président central Ehrensberger. „Passé et Avenir de la profession de géomètre.“ Le conférencier déclare tout d'abord qu'au moment où la direction de la société va passer en d'autres mains, il se croit autorisé à exposer librement son point de vue *personnel* sur les diverses propositions et les différentes questions soumises à la société. Il fait un exposé du développement de la société depuis 1902, date de sa fondation, rappelle les publications et les ordonnances officielles parues depuis cette époque, en collaboration avec la société, décrit le développement et la constitution de l'instruction fédérale et en arrive à la révision de cette dernière. Rappelant l'affirmation parue dans le dernier numéro de notre journal, suivant laquelle l'instruction fédérale serait un document incomplet, il renvoie cette appréciation à Leutenegger, qui a dressé un rapport connu, et à tous ceux qui ont pris part aux délibérations relatives à l'instruction, à savoir aux autorités fédérales, cantonales et communales, au concordat, à la Société des Géomètres suisses et aux divers experts consultés. En ce qui concerne la révision elle-même, il se permettra d'appuyer sur les points suivants: simplification des prescriptions relatives à l'instruction III pour le terrain peu productif; maintien de l'abornement en régie, puisque jusqu'à présent, il n'a pas été possible de déterminer le montant de la différence entre abornement en régie et abornement à forfait; limitation du levé de détail à ce qui est nécessaire pour le registre foncier et simplification des plans-types et des modèles. Le calcul des surfaces ne doit subir une simplification importante que lorsque la valeur du terrain le permet. Le levé topographique doit être exécuté aux frais de l'administration qui l'utilise. Il y a lieu de tendre à une vérification uni-

forme; dans tous les cas, il faut éviter que, dans le même canton et à la même époque, la vérification s'opère selon des exigences complètement différentes.

Passant ensuite à la question des subventions aux frais des mensurations cadastrales, il estime que les autorités fédérales devraient suivre des principes identiques à ceux qui les guident dans le subventionnement prévu pour d'autres travaux. C'est ainsi qu'une partie de la subvention fédérale devrait être versée avant la livraison définitive des documents de mensuration, de manière à éviter qu'une partie importante de la subvention ne soit absorbée par les intérêts du capital engagé.

En ce qui concerne le „Journal des Géomètres suisses“, le conférencier émet le vœu que la Confédération accorde à notre publication le même appui que, par exemple, à l'organe des forestiers suisses ou à d'autres publications du même genre.

Il espère que la Confédération examinera la question de la taxation dans le même esprit qu'elle l'a fait dans d'autres cas. Sans aucun doute, des représentants des commissions de taxation des sections devraient coopérer aux taxations par la Confédération et les cantons; du reste, la taxation nécessite comme que ce soit, une réglementation contradictoire.

La question des honoraires dépend également de celle de la taxation. Pour illustrer son exposé, le conférencier donne lecture d'un rapport envoyé dernièrement au Comité central par Mayer, Berne. Ce dernier demande une meilleure rémunération des géomètres âgés dans les bureaux particuliers, de telle sorte que ceux-ci ne soient pas obligés de se mettre à leur compte et de s'occuper d'une foule de petits travaux qui ne leur laissent aucun bénéfice. Messieurs Widmer, Malters, et Studer, Nidau, ont, en outre, fait parvenir au Comité central des mémoires relatifs à l'augmentation des honoraires, motivée par le renchérissement de la vie, et demandé que ce postulat soit ajouté à l'ordre du jour de l'assemblée d'aujourd'hui. Le Comité central est d'accord de comprendre cette proposition et la proposition Mayer dans son programme d'activité, sans qu'il y ait lieu aujourd'hui de discuter à fond.

Passant enfin aux remaniements parcellaires, le conférencier mentionne que cette question fera l'objet d'une réglementation officielle.

Au milieu des applaudissements de l'assemblée, le Président central termine sa conférence en émettant le vœu qu'à l'avenir la corporation des géomètres obtienne plein succès dans le solutionnement des questions qui la concernent.

*Mermoud* considère les développements précédents comme représentant l'opinion personnelle du conférencier, et n'engageant par conséquent que ce dernier. *Fischli*, Zurich, remercie le conférencier et prend la défense de l'instruction actuelle qu'il estime être le résultat de compromis. Il espère qu'il sera permis à tous de s'expliquer sur le nouveau projet d'instruction. *Ræsgen*, Genève, fait la proposition de clore toute discussion sur le n° 8 de l'ordre du jour, puisqu'il ne s'agit que de l'expression de l'opinion personnelle du Président central. *Keller*, Bâle, n'est pas de l'avis de *Fischli* qui considère l'instruction actuelle comme le résultat d'un compromis; la commission qui s'en est occupée n'a pas pu admettre une série de propositions, pour ne pas nuire à l'unité de l'œuvre. Par contre, l'opinion qu'on peut avoir de l'instruction ne doit pas être exprimée comme elle l'a été dans le dernier numéro de notre journal.

La proposition *Ræsgen* est mise aux voix et adoptée.

9<sup>e</sup> *Elections*. Il est procédé d'abord à l'élection du Président central.

Bulletins délivrés et retrouvés : 78.

Obtiennent des voix :

J. Mermoud	77
Th. Baumgartner	1

Monsieur le Conseiller national *Mermoud*, l'Isle, est donc élu à l'unanimité en qualité de Président central.

Le nouveau président remercie de ce résultat, qu'il considère comme une manifestation de sympathie, non pas seulement envers lui, mais surtout envers la Suisse Romande toute entière. Il déclare vouloir travailler pour le bien de la société et mériter la confiance qui lui a été témoignée. En terminant, il remercie, en son nom et au nom de toute l'assemblée, le président sortant de charge, pour la grande somme de travail qu'il a dépensée pendant 11 ans en faveur de la société.

L'élection des autres membres du comité donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés	78
Bulletins retrouvés	76

Obtiennent des voix et sont élus:

Panchaud, Genève	74
Baumgartner, Seebach	75
Halter, Coire	72
Basler, Zofingue	74
Allenspach, Gossau	66
Albrecht, Berne	75

Monsieur Frey, Zurich, obtient une voix.

A mains levées, sont confirmés vérificateurs des comptes Gendre, Fribourg, et Eberlé, Lucerne.

A mains levées, également et à l'unanimité, Monsieur le professeur Stambach, Winterthur, est réélu en qualité de rédacteur.

Après proclamation des résultats des élections qui ont été donnés au cours du 11<sup>e</sup> objet à l'ordre du jour, Allenspach remercie pour la confiance qu'on lui a témoignée et exprime en particulier au président sortant ses plus vifs remerciements pour le travail qu'il a accompli pour le bien de la société et de la section de la Suisse orientale.

10<sup>e</sup> *Lieu et durée de la prochaine Assemblée générale.* Adoptant la proposition du président, l'assemblée laisse cet objet à l'appréciation du comité.

11<sup>e</sup> *Propositions individuelles.* *Derendinger*, Bâle, développe l'interpellation suivante: „Quels moyens et quelle méthode, le Comité central compte-t-il employer pour combattre le chômage qui sévit actuellement chez les géomètres?“ L'interpellant critique la tendance actuelle de ne procéder à aucune mensuration cadastrale avant l'exécution de remaniements parcellaires et, comme il n'existe aucune obligation en ce qui concerne l'exécution de ces derniers, il croit que les mensurations cadastrales pourront se faire attendre encore longtemps.

Le président considère que l'interpellation est justifiée, mais qu'on ne peut pas lui donner une réponse immédiate. La motion de Monsieur le Conseiller national Bertoni est à l'examen et la suite à lui donner dépend des autorités compétentes; personnellement il a le sentiment que le nouveau président connaît et pourra défendre nos intérêts dans cette question.

*Fischli*, Zurich, appuie l'interpellation; dans certains cantons, les mensurations ne sont exécutées qu'après achèvement des remaniements parcellaires; par contre, ce n'est pas le cas dans

d'autres cantons. Il estime que l'instruction des géomètres devrait être complétée par l'enseignement de certaines branches ayant trait à l'agriculture et prie le comité d'étudier cette proposition. *Mermoud* montre qu'en vertu du Code civil, l'exécution des remaniements parcellaires est de la compétence des cantons. Les sections doivent, par conséquent, chercher à obtenir dans leurs cantons une régularisation légale des remaniements. Il explique l'organisation correspondante existant dans le canton de Vaud.

*Baltensperger*, Berne, fait remarquer que, malgré les circonstances défavorables, les mensurations n'ont subi aucun arrêt. Il y a, par exemple, plus de 200 mensurations en train, pour lesquelles une dépense de 7 millions sera nécessaire. Comme chacun le sait, on a terminé les travaux préparatoires à l'établissement d'un plan général pour l'exécution des mensurations cadastrales et ainsi, dans les années qui vont suivre, les opérations de levés ne manqueront pas, pour autant que des circonstances extraordinaires n'interviendront pas et que les autorités intéressées accorderont les crédits nécessaires. Les autorités n'ont pas encore terminé les travaux pour l'examen de la motion *Bertoni*, relative aux facilités à accorder pour les concentrations agricoles. Les résultats obtenus jusqu'ici prouvent qu'il serait indiqué pour des considérations économiques, d'exécuter, avant ou pendant la confection des mensurations cadastrales, des remaniements parcellaires sur une étendue d'environ 400,000 hectares, soit, entre le  $\frac{1}{7}$  et le  $\frac{1}{8}$  du territoire suisse restant à cadastrer. Quelques cantons ont, du reste, employé cette méthode avec succès. *Baumgartner*, Seebach, développe les conditions et les bases légales relatives aux remaniements parcellaires dans le canton de Zurich.

La discussion est épuisée.

*Studer*, Nidau, revient sur sa proposition relative à l'augmentation des honoraires motivée par le renchérissement de la vie et dans le but d'entraîner une discussion immédiate, fait la proposition de nommer une commission. L'assemblée repousse cette proposition et, selon le préavis du président, décide le renvoi au Comité central.

Le Président central, dans le discours de clôture, prend officiellement congé de la Société des Géomètres suisses. En son nom et en celui du comité, il remercie pour la confiance qui

lui a été témoignée et pour l'indulgence dont on a fait preuve à leur égard.

Il rappelle, avec reconnaissance, le souvenir de ses quatre collaborateurs qui ne sont plus: Schuler, Müller, Isler et Braunschweiler, braves lutteurs et amis fidèles auxquels il adresse officiellement un dernier adieu.

En outre, il adresse ses remerciements à tous les membres du comité, au rédacteur, aux membres des commissions, ainsi qu'à quelques sections qui ont particulièrement apprécié son travail; il rappelle la réception amicale qu'il reçut à Neuchâtel et à Lausanne, par les sections que présidaient MM. Thalmann et Grivaz. Il recommande en outre aux géomètres-fonctionnaires de prendre en considération les intérêts des géomètres privés et, aux géomètres privés de se souvenir de leurs devoirs envers les autorités et envers la patrie, afin que leur travail reçoive le rémunération à laquelle il a droit. Le président lève la séance à 1 heure par les mots:

„Je prends encore une fois cordialement congé de tous, je remets l'honneur et la responsabilité entre les mains de votre nouveau pilote, Monsieur le Conseiller national Mermoud, et je déclare close la 14<sup>e</sup> Assemblée générale.“

*St-Gall/Berne, juillet 1917.*

Le Président central: *M. Ehrensberger.*

Le secrétaire: *E. J. Albrecht.*

La journée se termina par un modeste banquet à l'Hôtel „Aarhof“, à la fin duquel notre collègue Luder, Berthoud, adressa encore quelques paroles de reconnaissance au président sortant.

---

## Die Vermessungen der Stadt Zürich und ihre Kosten.

Mitteilungen von Stadtgeometer *Fehr* in der Frühjahrsversammlung der Sektion Zürich-Schaffhausen des Schweiz. Geometervereins.

Die heutige Altstadt Zürich bildete bis Ende 1892 ein selbstständiges Gemeinwesen mit rund 187 ha Grundfläche; sie ist zum ersten Mal zwischen 1858 und 1868 vermessen worden. Die Vermessung selbst war gut, doch hatte keine ihr vorangehende